

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le
Cancer**

2, boulevard Jean Allemane
95100 Argenteuil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le Cancer

2, boulevard Jean Allemane
95100 Argenteuil

A l'assemblée générale de l'association Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité du Val d'Oise de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

A ce titre, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, décrites dans la note 4 « Informations relatives au compte de résultat » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier au conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 avril 2025

BATT AUDIT
Jehanne GARRAIT



Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2024	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	240 574.33	(51 292.01)	189 282.32	104 543.56
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	63 341.99	(51 292.01)	12 049.98	20 443.56
Immobilisations corporelles en cours	177 232.34		177 232.34	84 100.00
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	240 574.33	(51 292.01)	189 282.32	104 543.56
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				1 602.00
CRÉANCES	728 525.35		728 525.35	679 900.78
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 918.64		1 918.64	2 423.84
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	726 606.71		726 606.71	677 476.94
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	792 523.48		792 523.48	1 106 013.49
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	792 523.48		792 523.48	1 106 013.49
Charges constatées d'avance	15 964.71		15 964.71	17 694.96
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 537 013.54		1 537 013.54	1 805 211.23
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 777 587.87	(51 292.01)	1 726 295.86	1 909 754.79
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		1 330 440.15	1 322 286.73
Réserves statutaires ou contractuelles		1 330 440.15	1 322 286.73
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		33 953.45	8 153.42
Situation nette (sous total)		1 364 393.60	1 330 440.15
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		1 364 393.60	1 330 440.15
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			83 818.00
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			83 818.00
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		43 752.00	46 403.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		43 752.00	46 403.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS			
DETTES		238 150.26	449 093.64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		160 650.53	159 065.41
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		51 210.84	44 729.82
Dettes fiscales		2 613.42	2 140.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		23 675.47	243 158.41
Legs et donations en cours de réalisation			
Produits constatés d'avance		80 000.00	
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		318 150.26	449 093.64
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 726 295.86	1 909 754.79

COMPTE DE RESULTAT			31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
			12 Mois	12 Mois		
Cotisations			38 952.00	38 472.00	480.00	1.25 %
Ventes de biens et services			43 973.43	49 585.51	(5 612.08)	-11.32 %
Ventes de biens			7 025.10	5 529.23	1 495.87	27.05 %
. dont ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service			36 948.33	44 056.28	(7 107.95)	-16.13 %
. dont parrainages				2 138.50	(2 138.50)	
Concours publics et subventions d'exploitation			143 891.13	180 659.93	(36 768.80)	-20.35 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co						
Ressources liées à la générosité du public			528 648.23	450 218.56	78 429.67	17.42 %
Dons manuels			526 648.23	449 218.56	77 429.67	17.24 %
Mécénats			2 000.00	1 000.00	1 000.00	
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières reçues			190 341.95	553 836.57	(363 494.62)	-65.63 %
Reprises sur amort., depr., prov. et transfert de charges			2 651.00	433.33	2 217.67	
Utilisations des fonds dédiés			83 818.00	63 899.31	19 918.69	31.17 %
Autres produits						
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 032 275.74	1 337 105.21	(304 829.47)	-22.80 %
Achats de marchandises			2 880.27	19 108.09	(16 227.82)	-84.93 %
Variation de stock						
Autres achats et charges externes			342 703.52	314 730.05	27 973.47	8.89 %
Aides financières			266 074.29	559 994.55	(293 920.26)	-52.49 %
Impôts, taxes et versements assimilés			34 083.87	3 643.91	30 439.96	
Salaires et traitements			224 136.22	224 075.48	60.74	0.03 %
Charges sociales			87 903.21	85 245.95	2 657.26	3.12 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			9 088.58	8 695.15	393.43	4.52 %
Reports en fonds dédiés				83 818.00	(83 818.00)	
Autres charges			36 675.47	32 968.90	3 706.57	11.24 %
CHARGES D'EXPLOITATION			1 003 545.43	1 332 280.08	(328 734.65)	-24.67 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			28 730.31	4 825.13	23 905.18	
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis						
Autres intérêts et produits assimilés			6 813.39	6 561.47	251.92	3.84 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen						
PRODUITS FINANCIERS			6 813.39	6 561.47	251.92	3.84 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme						
CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER			6 813.39	6 561.47	251.92	3.84 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
		12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		35 543.70	11 386.60	24 157.10	
Sur opérations de gestion	773.00	1 559.42	(786.42)	-50.43 %	
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	773.00	1 559.42	(786.42)	-50.43 %	
Sur opérations de gestion	2 363.25	2 972.60	(609.35)	-20.50 %	
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 820.00	(1 820.00)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 363.25	4 792.60	(2 429.35)	-50.69 %	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(1 590.25)	(3 233.18)	1 642.93	-50.81 %
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS		1 039 862.13	1 345 226.10	(305 363.97)	-22.70 %
TOTAL DES CHARGES		1 005 908.68	1 337 072.68	(331 164.00)	-24.77 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT		33 953.45	8 153.42	25 800.03	
Dons en nature					
Prestations en nature		112 875.91	(112 875.91)		
Bénévolat	56 206.94	47 740.01	8 466.93	17.74 %	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	56 206.94	160 615.92	(104 408.98)	-65.01 %	
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature		112 875.91	(112 875.91)		
Personnel bénévole	56 206.94	47 740.01	8 466.93	17.74 %	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	56 206.94	160 615.92	(104 408.98)	-65.01 %	
NON AFFECTÉS					